

CHAPITRE 6 : LA PARENTE ENTRE LES ETRES VIVANTS

Lexique des caractères :

Caractère : un attribut observable à plusieurs échelles (organisme, organe, cellulaire).

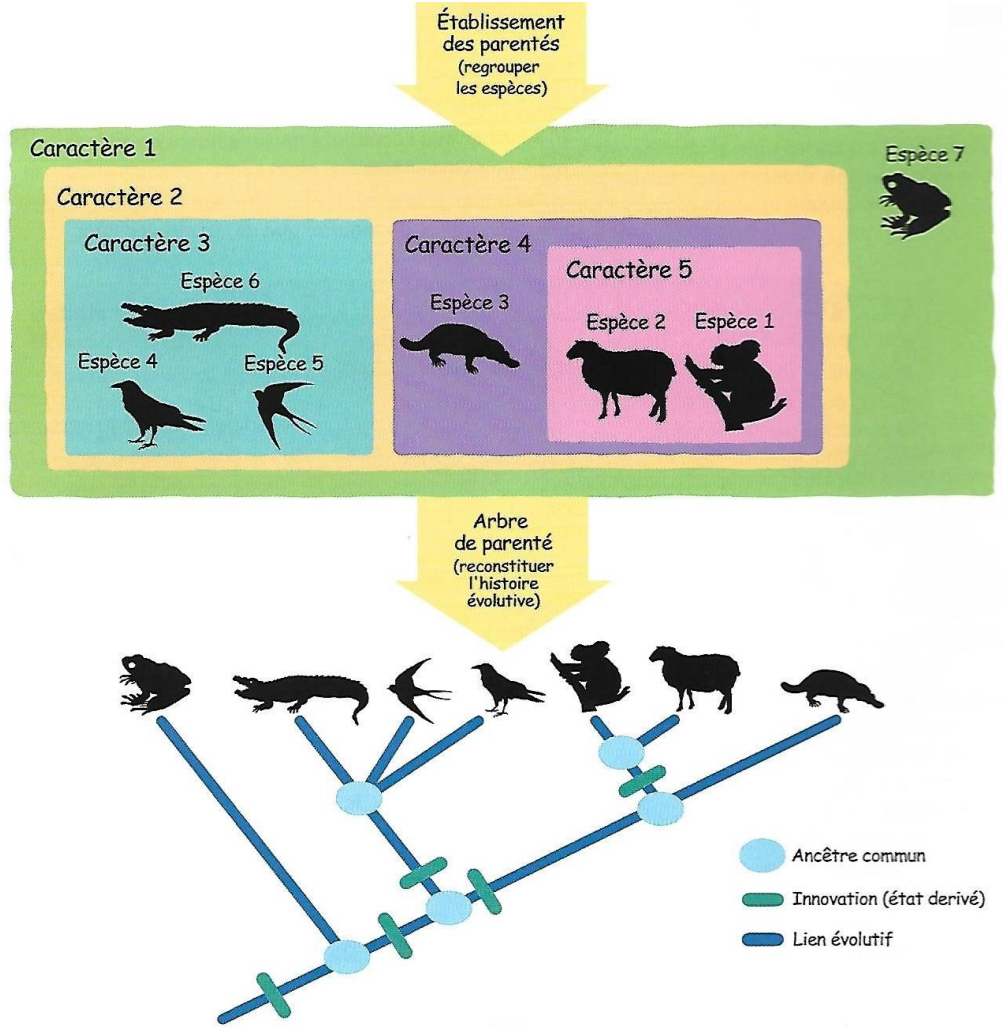
Caractère héréditaire : caractère qui se transmet de génération en génération.

Caractère spécifique : caractère propre à l'espèce.

Caractère individuel : caractère propre à l'individu.

La classification :

Les caractères permettent de **classer les êtres vivants**. Le partage de caractères communs entre espèces permet d'établir des **liens de parenté**. Les liens de parenté peuvent être représentés sous forme de **groupes emboîtés** ou **d'arbre de parenté**.



Origine des caractères héréditaires :

Information héréditaire dans le noyau des cellules

Information héréditaire sous forme de chromosome

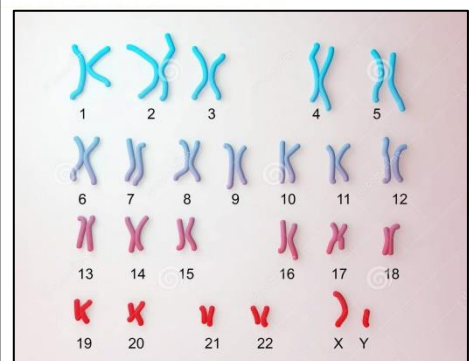
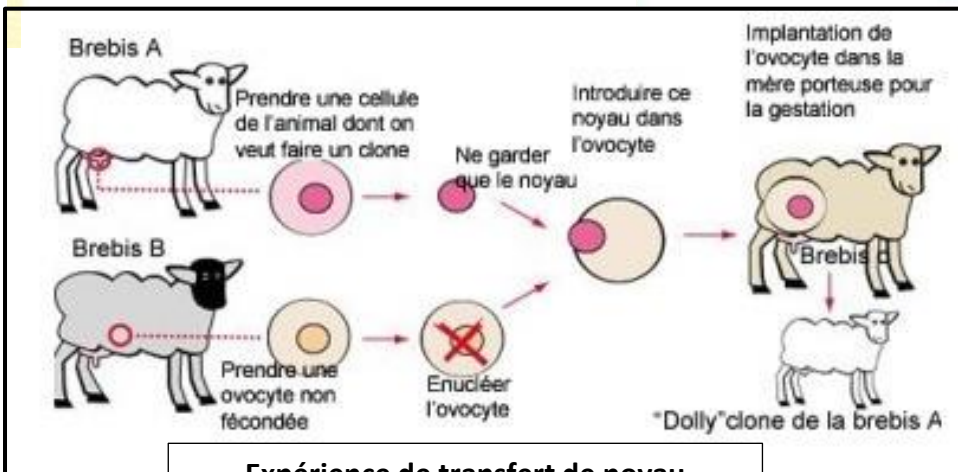
Contient de l'ADN, support des gènes

Caryotype

Identique pour tous les individus d'une espèce

Peut mettre en évidence des anomalies chromosomiques

Identique dans toutes les cellules d'un individu par division cellulaire



Caryotype d'un homme